



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 janvier 2000

Modification du tableau des effectifs

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 7 Janvier 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 25 Janvier 2000

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Claude PAGES, Premier Adjoint au Maire

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Frédéric ROUILLE.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
M. Alain PAGE donne pouvoir à Mme Marie-Cécile MORISOT.

Excusés :

M. Bernard BELLEC, Maire

Conseillers :

Mme Christiane DRAPET, Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D200056

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 janvier 2000

Direction Ressources Humaines

Modification du tableau des effectifs

Monsieur Jean-Robert BEJUGE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

CREATIONS D'EMPLOIS PERMANENTS

* Direction de l'Information Communication et Relations Extérieures

1 poste de Rédacteur Territorial au Service des Relations Extérieures

* Direction du Secrétariat Général

1 poste d'Agent d'Entretien Territorial polyvalent au Service Intérieur

CREATIONS D'EMPLOIS OCCASIONNELS

* Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunication

Le plan de charge de la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunication a intégré, pour les mois de Février à Mars 2000, la mise en place d'un nouveau logiciel de traitement de la facturation.

L'initialisation de ce nouveau produit occupera à temps plein la secrétaire de cette direction. Il s'avère donc nécessaire de renforcer temporairement les moyens humains de la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunication par une secrétaire pendant une période de 2 mois.

C'est pourquoi, je vous propose de créer, sur la base de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 Janvier 1984 un emploi contractuel de secrétaire (indice brut 245, majoré 254) du 1er Février au 31 Mars 2000.

* Direction Comptabilité/Budget

La création de la Communauté d'Agglomération de Niort et la dissolution concomitante de la Communauté de Communes sont des opérations très lourdes pour la Direction de la Comptabilité/Budget.

Il est donc nécessaire de renforcer temporairement l'effectif de cette direction par deux agents administratifs pour une durée de 3 mois, à compter du 1er Janvier 2000.

Ces emplois, créés conformément à l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 Janvier 1984, seront rémunérés sur la base de l'indice brut 245, majoré 254, correspondant à la grille de rémunération des agents administratifs.

Ils donneront lieu le moment venu à une refacturation à la Communauté d'Agglomération.

* Direction du Secrétariat Général

1 emploi de chargé du suivi des factures et classement dans le cadre de la mise en place de la gestion des stocks et du mobilier ainsi que de l'inventaire comptable pour 4 mois. Ce poste crée sur la base de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 Janvier 1984 sera rémunéré sur la base de l'indice brut 245, majoré 254.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- modifier le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jean-Robert BEJUGE

[Ordre du jour](#)